



URGENT : MESURES IMMÉDIATES NÉCESSAIRES

À : **TOUS LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS**
De : **Comité national d'urgence pour la gestion des réserves de sang***
Objet : **PHASE VERTE**

Avis sur l'état des réserves nationales

Date et heure	Le 24 mars 2020, 6 h (heure de l'Est)
Phase de l'état des réserves	PHASE VERTE
Produits	TOUS les produits de protéines plasmatiques et composants sanguins labiles
Contexte	<p>L'avis de phase verte émis le 17 mars 2020 reste en vigueur.</p> <p>La pandémie de COVID-19 continue d'avoir des répercussions sur la planification de l'approvisionnement en sang par la Société canadienne du sang. Toutes les réserves de produits se trouvent à des niveaux de phase verte. Toutefois, la Société canadienne du sang prévoit d'éventuelles pénuries au vu de l'évolution de la pandémie.</p> <p>Compte tenu de ces répercussions sur l'approvisionnement en sang et de l'expérience d'autres fournisseurs de sang durant la pandémie de COVID-19, cet avis de phase verte s'applique à TOUS les produits et composants sanguins. En raison de la nature évolutive et dynamique de la situation, on pourrait passer à l'échelon supérieur rapidement si la demande dépassait la capacité d'approvisionnement.</p> <p>Le Comité national d'urgence pour la gestion des réserves de sang tient à souligner que les centres de donneurs de la Société canadienne du sang sont sécuritaires et qu'il est important que les personnes en bonne santé continuent de faire des dons. La Société canadienne du sang est en contact avec de hauts responsables des ministères de la Santé et de l'Agence de la santé publique du Canada à ce sujet.</p>
Conséquences pour les hôpitaux	<p>Mesures à prendre</p> <p>Composants sanguins labiles Les hôpitaux sont priés d'appliquer des pratiques exemplaires en ce qui concerne l'utilisation des composants sanguins, en particulier les plaquettes et les culots globulaires O-.</p> <p>Jusqu'à nouvel ordre, tous les hôpitaux doivent communiquer le niveau de leurs réserves de plaquettes et de culots globulaires pour chaque groupe sanguin, tous les jours, avant midi (heure de l'Est). Ils peuvent le faire à l'aide du Système de rapports sur les composants et produits sanguins (https://blood.ca/fr/hopitaux/systeme-rapports-composants-produits-sanguins) ou selon la procédure habituelle de leur province (Colombie-Britannique et Manitoba).</p> <p>Produits de protéines plasmatiques Il est demandé aux comités provinciaux et hospitaliers d'urgence pour la gestion du sang de veiller à ce que la perfusion d'IgIV en milieu hospitalier soit envisagée dans le cadre des orientations et dispositions relatives aux services essentiels.</p> <p>Pour ce qui est des perfusions à domicile, les hôpitaux sont priés de définir des protocoles limitant l'exposition au milieu hospitalier des patients venant y retirer leurs produits ou des personnes venant les y retirer pour eux. Au vu de l'état actuel des réserves de la Société</p>

	canadienne du sang, on préconise de délivrer une quantité suffisante de produit pour une durée maximale de trois mois. Les banques de sang locales doivent évaluer si elles peuvent répondre à la demande et si les patients peuvent conserver ce volume de produit chez eux. Les patients doivent contacter leur banque de sang pour demander un réapprovisionnement lorsqu'il ne leur reste du produit que pour un mois. Les réserves seront étroitement surveillées; cette directive du Comité national d'urgence pour la gestion des réserves de sang sera éventuellement revue si la demande dépasse la capacité d'approvisionnement.
Supplément d'information	Pour tout complément d'information, adressez-vous à : 1. Votre agent de liaison à la Société canadienne du sang; 2. Votre représentant au Comité provincial d'urgence pour la gestion du sang; 3. Votre représentant au Comité hospitalier d'urgence pour la gestion du sang.

*Le Comité national d'urgence pour la gestion des réserves de sang est constitué de représentants du Comité consultatif national sur le sang et les produits sanguins, du Comité de liaison provincial-territorial et de membres du personnel de la Société canadienne du sang. Il formule des recommandations et conseille les ministères provinciaux et territoriaux de la Santé, les hôpitaux et les autorités régionales de la santé, de même que la Société canadienne du sang, pour favoriser une réponse uniforme et coordonnée en cas de grave pénurie de sang au Canada.

Pour consulter le Plan national de gestion en cas de pénuries, allez sur <http://www.nacblood.ca/resources/shortages-plan/index.html>.

Si vous avez besoin de ce document dans un autre format, veuillez contacter votre agent de liaison à la Société canadienne du sang.